Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_026_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 4 février 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN *(suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente)*, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Catherine TIENGOU, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT, Fabien VITEL.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Gwenaëlle AOUTIN,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Thibault CARFANTAN, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jérémy BOULARD

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_026_DELIB-DE

Délibération n°2026-026

Membres en exercice : 69 Présents : 56 Absents : 13 Pouvoirs : 7

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES
AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION RENNAISE (AUDIAR) – CONVENTION D'APPLICATION 2026

L'Audiar est une agence d'urbanisme créée en 1972 sous forme d'association loi 1901. Elle a pour objet de définir et de mettre en œuvre, sous sa responsabilité, un programme d'activités et d'études défini en concertation entre ses membres adhérents autour de quatre missions principales :

- L'observation et le suivi des dynamiques territoriales et des transitions pour éclairer l'action publique locale,
- La prospective pour anticiper et préparer les transitions par des contributions aux stratégies territoriales,
- L'aide à la décision par des études et expertises techniques pour accompagner l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques locales,
- La mise en partage de ses analyses et réflexions pour contribuer au dialogue, à l'animation et aux coopérations entre les territoires.

Les membres de l'Audiar financent ce Programme Partenarial d'Activités mutualisé par leurs cotisations et subventions. Le cadre et les modalités d'apport du concours financier de Lamballe Terre & Mer sont définis par convention annuelle.

Parmi l'ensemble des projets conduits par l'Audiar sur l'année 2026, Lamballe Terre & Mer a exprimé un intérêt plus particulier pour la réalisation des travaux suivants dont elle assurera le pilotage et le suivi par délégation de l'Assemblée Générale de l'Audiar.

- Au titre du PLH 2020-2025, produire le dernier tableau de bord annuel du bilan 2025 et établir une synthèse globale chiffrée des 6 années exécutoires,
- Au titre du PLH 2026-2031, accompagner la mise en place du futur Observatoire Habitat Foncier *(OHF)* adossé au nouveau PLH conformément à la loi Climat & Résilience,
- Accompagnement de la mise en place de la cotation de la demande sociale *(Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs)*,
- Suivi-évaluation de la politique d'attribution dans le cadre de la CIL *(bilan actualisé 2025 des demandes et attributions de logements sociaux et indicateurs de suivi de la CIA)*,
- Accompagnement à la définition d'une trajectoire de baisse des émissions des gaz à effet de serre à 2030 et 2050, visant à optimiser la déclinaison opérationnelle locale du plan climat air énergie territorial de Lamballe Terre & Mer *(PCAET)*.

Pour l'année 2026, Lamballe Terre & Mer s'engage à verser à l'Audiar une subvention forfaitaire de 45 000 €. Cette subvention forfaitaire est versée comme suit : 80% à la signature de la convention et le solde fin 2026.

Vu :

- La délibération n°2020-134 du 28 juillet 2020, confirmant l'adhésion à l'AUDIAR,
- La délibération n°2023-085 du 23 mai 2023, versant une subvention forfaitaire de 31 000 € à l'AUDIAR, au regard des missions confiées,
- La délibération n°2024-065 du 28 mai 2024, versant une subvention forfaitaire de 15 000 € à l'AUDIAR, au regard des missions confiées,
- La délibération n°2025-115 du 8 juillet 2025, versant une subvention forfaitaire de 31 000 € à l'AUDIAR, au regard des missions confiées,

Considérant :

- L'avis favorable du Bureau communautaire du 27 janvier 2026,
- Le projet de convention, transmis aux conseillers communautaires,

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_026_DELIB-DE

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE le versement d'une subvention de 45 000 € en 2026,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité
Contre : 2 : M. de SALLIER DUPIN. Mme MERIAN.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 24 FEV. 2026
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

